

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

---

REGISTRE DES DELIBERATIONS

---

Séance du 24 septembre 2015

DCM N° 15-09-24-9

**Objet : Acquisition d'emprises foncières dans le cadre de l'aménagement de la liaison rue René Paquet - route de Lorry sur le ban de Devant-les-Ponts.**

**Rapporteur: M. LIOGER**

Dans le cadre d'une amélioration de la trame viaire et du réseau de circulation, l'emprise réservée 3-22 a été instituée au niveau du plan local d'urbanisme pour permettre la création d'une liaison entre la route de Lorry et la rue René Paquet.

La réalisation d'une opération d'aménagement menée par la société LOGI-EST dans ce secteur offre à la Ville de Metz l'opportunité de mettre en œuvre cette nouvelle voirie de jonction entre les rues précitées. Ce projet nécessite l'acquisition par la Ville de Metz d'une emprise foncière d'environ 26 a 50 ca appartenant à la société LOGI-EST.

Il est donc proposé d'acheter les terrains nécessaires sur la base de l'accord conclu entre la Ville de Metz et la société LOGI-EST à savoir 25 000 € HT.

Il est à noter que le service France Domaine a évalué ces biens à 7 500 € l'are.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Les Commissions compétentes entendues,

VU l'évaluation du service France Domaine,

VU l'accord de LOGI-EST de céder cette emprise d'environ 26 a 50 ca au prix de 25 000 € HT,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**DECIDE :**

- **D'ACQUERIR** de la société LOGI-EST – 15, sise à My – METZ une emprise foncière d'environ 26 a 50 ca à distraire des terrains cadastrés sous :

**BAN DE DEVANT-les-PONTS**

Section EK – n° 49 – 4 a 31 ca  
Section EK – n° 57 – 5 a 87 ca  
Section EK – n° 107 – 40 a 01 ca  
Section EK – n° 99 – 19 a 35 ca

- **DE REALISER** cette transaction foncière au prix de 25 000 € HT, sur la base de l'accord conclu entre la Ville de Metz et la société LOGI-EST, montant payable au comptant à la signature de l'acte de vente,
- **DE FINANCER** cette dépense au moyen des crédits inscrits au budget de l'exercice concerné,
- **DE PRENDRE** à la charge de la Ville de Metz les frais d'acte, droits et honoraires de notaire ainsi que les frais d'arpentage,
- **DE REQUERIR** l'exonération des droits de timbre et d'enregistrement conformément à l'article 1042 du Code général des Impôts,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à régler les détails de l'opération et à signer tous documents y afférents.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

Pour le Maire

Le Premier Adjoint au Maire,

Richard LIOGER

Service à l'origine de la DCM : Cellule Action foncière  
Commissions : Commission Attractivité, Aménagement et Urbanisme 2  
Référence nomenclature «ACTES» : 3.1 Acquisitions

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,  
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 32 Absents : 23 Dont excusés : 12

**Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**